Image not found or type unknown

Redoublement des étudiants étrangers

Par **Tatitati**, le **22/06/2017** à **18:48**

Bonjour je suis un étudiants étranger à Reims licence de droit arrivé en France en 2015. J'ai l'année 2015-2016 en licence 1droit pas valider et l'année 2016-2017 pas valider je voudrais savoir si je dois craindre pour mon renouvellement de titre de séjour? Merci
Cordialement

Par **amajuris**, le **23/06/2017** à **10:41**

bonjour,
pour obtenir le renouvellement de votre titre de séjour, vous devez remplir les conditions ci-dessous:
" Vous devez justifier du caractère réel et sérieux de vos études. L'ensemble de votre cursus depuis votre entrée en France est pris en compte.
Le caractère réel et sérieux de vos études est notamment vérifié au moyen :
-de votre assiduité,
-de vos résultats aux examens,
-des diplômes que vous obtenez,
-des explications que vous fournissez si vous changez de cursus."

si je comprends votre message, vous avez raté la première année de licence, vous avez redoublé et vous avez à nouveau raté cette même première année.
dans ces conditions, je crains que votre titre de séjour étudiant ne soit pas renouveler.

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés